Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon

Compétition **:** CRITERIUM PROVINCIAL SENIORS - QUALIFICATIONS

Date **:** 18 octobre 2026

Adresse **:** Chaussée de Wavre 1690, 1160 Bruxelles

Directeur **:** Nathalie Alexander

nath.alexander14@gmail.com - +32 (0)477 35 83 46

Juge arbitre **:** Sacha Paulis

sacha.paulis@ctthamme-mille.be - +32 (0)473 94 87 86

Inscription : https://tournois-bbw.be

Clôture inscription **:** 11 octobre 2026 à 23:59

Prix : 10€

Plus aucune inscription, ni confirmation ne sera acceptée après cette échéance

---

-

HORAIRES	
Catégorie	**Horaire**
NC E D	10h00
C B	14h00

AFTT GEWO THE BETTER WAY TO PLAY CPBBW SHOP-PING YOUR TABLE TENNIS EXPERT Le Brabant wallon

- Le critérium sera organisé en poules de 6 à 8 joueurs en fonction des inscriptions.
- La formule de compétition pourra éventuellement être revue par le Juge-Arbitre en fonction des nécessités.
- Un remaniement des poules sera envisagé sur place en cas de trop nombreuses absences.
- Le nombre de qualifié par poule sera annoncé en fonction du nombre de participants inscrits dans chaque série.
- Des rencontres supplémentaires pourraient être organisées pour fixer les qualifiés de la journée finale à 8 joueurs maximum.
- Le classement des poules qualificatives déterminera la position occupée par les joueurs dans les poules de la journée finale.
- **Toutes les dames joueront en journée finale le 15/11/2026 !**
- Pour la journée finale, qui aura lieu au Logis le 15/11/2026, il y aura lieu de suivre les informations sur le site bbw.aftt.be pour connaitre l'horaire de chaque série.
- Cette organisation se conformera aux statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- La présence reste requise ½ heure avant le début de la série même si celui-ci ne joue ni n'arbitre au premier tour.
- Les joueurs absents à l'heure du début de leur série pourront être disqualifiés par le Juge-Arbitre.
- Cette compétition se jouera avec des balles plastiques BLANCHES de marque « GEWO » et sur 26 tables.
- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Toute décision ou modification éventuelle sera de la compétence exclusive du comité organisateur tant en ce qui concerne la préparation que le déroulement de la compétition.
- Le Juge-Arbitre sera mandaté pour prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- En cas de remise des médailles, si un joueur est absent, la remise de sa médaille sera laissée à la discrétion du directeur de tournoi.
- Lors d'un évènement, tous les matchs doivent être joués. Un joueur présent qui ne dispute pas un ou plusieurs matchs est sanctionné, sauf s'il transmet une attestation médicale au juge-arbitre (ou à la personne désignée) dans les 48 heures suivant l'évènement. À défaut, les matchs non joués sont enregistrés comme défaites. L'adversaire d'un joueur ayant déclaré WO sans justification médicale recevra une victoire sur sa fiche individuelle.

Amendes		
N°	Motifs	Montants
1	Refus d'arbitrage	15,00€
2	Absence non prévenue après inscription	25,00€ + frais d'inscription
3	A partir de la première récidive d'absence non prévenue	35,00€ + frais d'inscription
4	Désistement ou absence prévenue	10,00€ + frais d'inscription
Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48h annulera l'éventuelle amende n°4		

AFTT
GEWO THE BETTER WAY TO PLAY
CPBBW
SHOP-PING YOUR TABLE TENNIS EXPERT
Le Brabant wallon